



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 6396

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les solutions préconisées par le Conseil national des professions de l'automobile en matière de relance du marché automobile français. En effet, les résultats alarmants des réseaux de distribution automobile liés à la chute du marché des voitures neuves ont mis la profession dans une situation précaire. Aussi, souhaitent-ils le déplafonnement de l'amortissement ; la généralisation, à tous les véhicules automobiles du système dégressif de l'amortissement ; l'extension immédiate et ponctuelle de l'amortissement exceptionnel ; la généralisation de la récupération de la TVA pour les acquisitions professionnelles ; la récupération de 2/5es de la TVA indépendamment de la qualité de l'acquéreur et enfin la récupération de la TVA sur les véhicules d'occasion exportés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions quant à ces mesures.

Texte de la réponse

Les difficultés du marché automobile français ne sont pas liées au système fiscal français. L'impact négatif à moyen terme des aides octroyées au secteur automobile par les précédents gouvernements souligne, s'il en était besoin, que les solutions budgétaires ou fiscales ne peuvent résoudre tous les problèmes liés aux évolutions technologiques et commerciales de ce secteur d'activité et comportent des effets pervers importants. Il n'est donc pas envisagé d'instituer un nouveau régime d'aide fiscale spécifique pour répondre aux souhaits de certains professionnels de l'automobile, étant observé que les mesures préconisées concerneraient essentiellement les véhicules de tourisme utilisés par les entreprises, soit environ 30 % des voitures neuves.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Floch](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6396

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4018

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 432